

Rapport de la Commission de Gestion – Préavis 02-2022

Les comptes 2021 d'Enfance & Jeunesse

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, composée de Mesdames Luce Comte, Chantal Maurer, Catherine Safi, Pascale Vollenweider, Eva Schultz, rapportrice et de Messieurs Philippe Parmelin, Président de la commission et Claude Molteni, s'est réunie le 4 mai et le 18 mai dernier dans une salle du Martinet F en présence de Messieurs Laurent Crampon, Samuel Dufour et Frédéric Mani, membres du CODIR et de Madame Monica Gerber, responsable Finance d'EnJeu.

A ces occasions, les représentants du CODIR d'EnJeu nous ont présenté l'ensemble des comptes, répondu à toutes les questions posées et donné les explications nécessaires à la bonne compréhension du préavis. La commission a siégé le 11 mai dans le même lieu, Monsieur Claude Molteni étant absent. C'est ensuite à l'issue de la séance du 30 mai que la commission a établi son rapport et pris ses conclusions.

Le présent rapport est divisé en quatre parties distinctes. La première consiste en l'analyse des comptes et des impacts financiers pour l'association intercommunale. La deuxième est en lien avec la gestion de l'association. La troisième partie est le rappel des vœux que la commission de gestion de l'année précédente a émis à l'attention du CODIR pour les prochaines années. Enfin, la conclusion de ce rapport contient le préavis de la commission pour les comptes et pour la gestion.

En préambule, la commission souhaite remercier l'ensemble du CODIR ainsi que Madame Monica Gerber pour les réponses apportées aux différentes questions de notre commission.

Analyse des comptes

Dans ce chapitre, nous vous présentons un échantillon des questions que la commission a posée au CODIR d'EnJeu, ainsi que les réponses obtenues.

Bilan

Compte 9146 - Immobilisations corporelles meubles

Le montant de CHF 43'101.- correspond à l'investissement informatique, selon préavis informatique, à amortir sur 5 ans. L'intitulé du compte est peu adapté et sera mis à jour pour l'année prochaine.

Les comptes impactés par le préavis informatique en complément au budget sont enregistrés dans la rubrique par nature 3160.00 Licences et hébergement informatique pour les chapitres 151, 500, 511, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737 et 738.

Le préavis tel qu'il avait été présenté ne permettait pas de savoir quels comptes étaient impactés. Dans le futur, le CODIR a l'intention d'y remédier et précisera ces informations lors de toute demande de complément au budget.

Compte 9282 – Fonds de réserve pour investissements futurs

Ce fonds de réserve a été constitué lors du bouclage des comptes de 2016 (préavis 03-2017). Dans le préavis, il était mentionné qu'une partie de ce fonds de réserve (CHF 300'000.00) serait affecté au remplacement du fonds mobile de la piscine. Dans le bilan, une seule rubrique a été créée pour un fonds de réserve global de CHF 585'000.00. Dans sa séance du 7 juin 2017, le Conseil Intercommunal a accepté la création de ce fonds, ainsi que l'amendement qui le concernait, à savoir « **d'accepter, dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, que ceux-ci soient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires** ». On peut donc relever que ce fonds de réserves n'a pas été clairement porté au bilan lors de sa constitution, puisqu'il prévoyait plusieurs buts en plus de celui du remplacement du fonds mobile de la piscine (CHF 300'000 - réalisé), soit l'harmonisation des conditions de travail des employés (CHF 150'000.00 - réalisée), l'achat d'un logiciel pour la gestion des 3 cantines scolaires (CHF 60'000.00 - réalisé) et la fourniture de casiers pour les élèves du secondaire (CHF 75'000.00 – réalisé).

Dès lors, à moins de remonter jusqu'en 2017, il n'est pas possible de connaître l'utilisation qui a été faite de ces fonds dans le détail (le bilan n'a été remis aux membres du Conseil intercommunal que depuis l'exercice 2020), mais on peut considérer que ce qui avait été prévu de financer avec ce fonds a été réalisé avant 2021.

A fin 2020, ce fonds de réserve se montait à CHF 123'863.15. Pour l'exercice sous revue, il a été utilisé à hauteur de CHF 59'359.61 afin de financer l'entretien de la piscine. Après examen du compte « 512.3141.20 entretiens piscine », la plupart des factures concernent effectivement l'entretien de la piscine, dont un montant de CHF 55'000.00 était porté au budget. Un débit de CHF 50'005.10, a attiré l'attention de la commission. Il s'agit d'une facture, adressée à la commune de Rolle, qui comporte pour une part des frais d'entretien (remplacement de deux pompes de filtration - CHF 19'000.00 HT) et pour le reste des frais de traitement de l'eau, mais dans tous les cas, ne concerne pas le remplacement du fonds mobile de la piscine. La commission en conclut que, d'une part la réserve pour investissement futur n'a pas été utilisée à bon escient et que, d'autre part, toute utilisation de réserves libellées sous rubrique 9282 ne peut être utilisée par le biais d'un préavis soumis et accepté par le conseil intercommunal.

Dès lors, la commission émet les vœux suivants :

- Clarifier l'utilisation du comptes 9282 « fonds de réserves pour investissements futurs », et, comme le prévoyait l'amendement adopté par le conseil intercommunal en juillet 2017, de procéder à des amortissements extraordinaires si celui-ci n'a plus lieu d'être.
- Soumettre toute utilisation de fonds de réserves non spécifiquement affectés (9282) au conseil intercommunal avant utilisation. Dans le cas d'événements qui nécessitent des interventions d'urgences qui n'entrent pas dans le cadre des compétences du CODIR, faire valider la dépense par le Conseil intercommunal, par le biais d'un préavis. La commission des finances peut être appelée à se prononcer avant la dépense.

Compte 151 – Bibliothèque

Compte 151.3012 : le traitement du personnel auxiliaire a doublé par rapport au budget en raison de personnel supplémentaire pour le contrôle pass-covid.

Compte : 151.3185.10-20 : le terme « honoraires » sera remplacé par « salaires » pour les comptes 2022.

La commission s'est penchée sur les dépenses de la bibliothèque, en particulier sur les coûts engendrés par les différentes animations proposées et s'étonne qu'aucune participation ne soit demandée aux bénéficiaires de ces prestations. Elle s'est également posé la question de savoir si l'organisation de ces animations faisait partie des missions d'ENJEU. A cette question, le CODIR a argumenté que, depuis 2018, la bibliothèque est un service public gratuit pour toutes et tous (sans frais d'inscription) et estime qu'il serait contradictoire de faire payer les animations. A relever que cette décision de gratuité avait été prise par le CODIR lui-même. Quant à sa mission, le CODIR répond que la bibliothèque intercommunale est née de la fusion des bibliothèques publique et scolaire de Rolle et que sa mission de répondre au besoin d'information, d'éducation, de culture et de divertissement de sa population de tout âge sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. Le CODIR précise que le budget alloué à ces animations est de CHF 7'500.00. Il est à relever que ce montant n'inclut pas les charges du personnel qui y est dévolu et qui s'élèvent à environ 60 heures d'animations et 72 heures de préparation pour un total de 565 participants.

A la question de savoir si les prestations fournies par la bibliothèque dans le cadre scolaire sont entièrement couvertes par l'école, le CODIR précise que le nombre d'EPT scolaire est calculé en fonction du nombre d'élèves au sein des deux établissements scolaires. Les salaires des bibliothécaires scolaires sont remboursés par le canton à hauteur du pourcentage scolaire du taux d'activité de chacune et chacun. Ces explications donnent une idée du fonctionnement mais ne renseignent pas précisément sur la couverture ou non des prestations fournies pour la partie scolaire.

Compte 500 – Administration des écoles

La commission a reçu des explications claires par rapport au dépassement du budget 2021. Il s'agit de recherche de personnel, des honoraires pour consultants, des licences et hébergement informatique (accepté par préavis 4-2021) et la diminution de la fréquentation de la cantine.

Compte 504 – Immobilier

La commission a demandé des précisions sur l'amortissement du bâtiment Martinet F. Selon le CODIR, le crédit de construction est clôturé et l'amortissement se fera sur 10 ans : dès janvier 2021 pour le préavis 1-2020 et dès août 2021 pour le préavis 4-2020.

Le sujet de l'entretien des bâtiments (dont il n'est fait aucune mention dans le rapport de gestion) a été abordé. La commission est informée que la gestion de l'entretien des bâtiments est déléguée par le biais d'une convention au service technique de Rolle, en la personne de Monsieur Cédric Frey, portant sur un taux d'occupation de 20 %. Le CODIR indique que des séances sont organisées normalement une fois par semaine avec la commission des travaux (?) d'ENJEU et deux à trois fois par mois, selon les besoins, avec Stéphanie Olivo, assistante de direction de la partie scolaire. A l'origine, il était prévu que la présence du technicien serait de deux demi-journées par semaine, toutefois, au vu des nombreuses demandes des sites scolaires, la disponibilité doit être quasi quotidienne. Quant au suivi des heures de ce dernier pour notre Association, il est effectué par la commune de Rolle.

Compte 511 – Cantines gérées par ENJEU

Comptes 511 3185.10-20 : le terme « honoraires » sera remplacé par « salaires » dans les comptes 2022.

Alors que la fréquentation et les coûts des structures d'accueil para et préscolaires sont bien documentées dans le rapport de gestion, qu'un rapport spécial est édité pour la bibliothèque, aucune information ne figure dans le rapport de gestion concernant le restaurant et les cantines scolaires qui génèrent des charges de CHF 346'693,81 à répartir auprès des communes.

Ceci a poussé la commission à vouloir en savoir plus. Nous avons reçu les informations suivantes : repas distribués en 2021 : Rolle (Navirolle) : 9'960, Mont-sur-Rolle : 3'880, Gilly : 9'182. Les inscriptions sur les différents sites sont les suivantes : Rolle : 10'635, Mont-sur-Rolle : 4'273, Gilly : 9'182. Le contrat avec Eldora arrive à échéance le 31.10 2023 et sera prolongé jusqu'à la fin de la période scolaire. Un appel d'offres sur les marchés publics sera lancé pour la rentrée 2024. Dès lors, la commission émet les vœux suivants :

obtenir plus de renseignements sur la fréquentation et le nombre de repas servis et les coûts par élève, notamment les cantines pour les primaires, ainsi que des informations à fournir par le prestataire de service « Eldora » concernant Crock'n Rolle.

Compte 520 – Ecoles secondaires

Compte 520 3141 : l'entretien concerne les bâtiments Martinet A, B, C. Il existe une planification d'entretien sur 5 ans en plus des contrats en cours.

Compte 734 – UAPE Bellefontaine

Le dépassement 734 ainsi que la différence de la cotisation LPP est provoquée par le remplacement du personnel soumis à des conditions différentes.

Gestion de l'association

Préambule

En 2021 comme en 2020, l'association a dû faire face à des situations qui échappent à toute réalité prévisible. Notamment par le changement de personnel ainsi que les nombreuses absences maladies et quarantaines liées au Covid-19. Malgré ce qui précède, la poursuite de l'engagement n'a pas péjoré le fonctionnement de la mission. Les changements ainsi que la réorganisation en cours se poursuivront en 2022. De gros efforts ont été fournis pour améliorer le parc informatique, cette évolution se poursuivra aussi en 2022.

Il est à relever l'énorme travail que le Comité de Direction doit fournir pour faire fonctionner cette association, et le temps que chacun doit y consacrer, alors que l'on sait que ses membres sont également syndics ou municipaux dans leur commune. Le travail des collaborateurs, quelles que soient leurs fonctions, est également à saluer. L'Association Enfance et Jeunesse, telle qu'elle est aujourd'hui, fait montre d'exemple dans notre canton de par toutes les prestations qu'elle fournit à la population de nos communes membres.

La commission de gestion est confiante en l'avenir de notre Association et a le sentiment que le CODIR a la volonté de tout mettre en œuvre pour rétablir la confiance qui s'était émoussée au sein du personnel et de ses différents partenaires.

Administration et ressources humaines

La commission a souhaité en savoir plus :

- Sur la gestion des absences, des vacances et des heures supplémentaires : le système en vigueur en 2021, qui ne donnait pas entière satisfaction, sera amélioré en 2022 avec l'acquisition du logiciel Tipee. Pour 2021, il n'était pas possible de

connaître le taux d'absentéisme, à moins qu'il ne dépasse les 30 jours consécutifs.

On recense 17 absences de plus de 30 jours sur 207 collaborateurs,

- Sur le respect du règlement du personnel en ce qui concerne les entretiens de qualification : Au vu des problèmes rencontrés, ceci n'a pas pu être fait en 2021. Le CODIR va reprendre cet aspect en main pour 2022,
- Sur l'organigramme et les cahiers des charges/descriptifs de postes : Un organigramme est en phase de réalisation. Les cahiers des charges et descriptifs de postes vont être revus et les organigrammes établis. Les suppléances vont être définies.
- Sur les entretiens périodiques du personnel selon le règlement ad hoc : cela n'a pas été formellement suivi dans tous les secteurs, compte tenu des problèmes internes d'organisation.

Une discussion ouverte et constructive entre les représentants du CODIR et la commission de gestion a pu mettre en lumière quelques éléments qui ont abouti à ce qu'on peut définir comme une crise au sein de l'institution. Le but de cette discussion n'était pas de trouver des coupables, mais de comprendre la situation et de s'assurer que le CODIR ait retiré de cette expérience les enseignements permettant de corriger les dysfonctionnements. On ne peut que regretter que les mesures concernant l'encadrement du personnel n'aient pas été prises plus tôt (déjà lors de la précédente législature alors que l'Association se développait considérablement), et qu'une structure organisationnelle avec des définitions claires des postes de travail et des suppléances n'ait pas été mise en place à tous les niveaux, ce qui aurait peut-être permis d'éviter d'en arriver à cette situation de crise.

Transports

La commission de transport a dû réagir très rapidement à la fermeture du pont autoroutier entre Gilly et Bursinel, le trajet du bus a été prolongé de quelques minutes dans les deux sens.

Accueil de jour

Le rapport de gestion concernant l'accueil de jour est bien documenté et nous renseigne de manière détaillée. Il n'appelle pas de remarque particulière.

Vœux de la commission de gestion précédente :

- La commission de gestion 2021 a émis le vœu que l'association mette en place un plan ambitieux de formation continue pour les différentes professionnelles de l'association et qu'une fois finalisé, il soit présenté au Conseil Intercommunal. La commission de gestion 2022 soutient cette demande.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la commission de gestion recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 02-2022 tel que présenté et vous recommande :

1. D'approuver les comptes 2021 du volet scolaire ;
2. D'approuver les comptes 2021 du volet bibliothèque ;
3. De restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 571'956.23 ;
4. D'approuver les comptes 2021 du volet accueil de jour ;
5. De restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 1'055'630.76
6. De donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2021 ;
7. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la commission de gestion :

Philippe Parmelin, Président

Chantal Maurer

Pascale Vollenweider

Luce Comte

Claude Molteni

Catherine Safi

Eva Schultz, Rapporteuse